

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis et 135, §2, 3° de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu qu'un marché fermier est organisé par Graines de village les dimanches 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 8 octobre 2023 à Redu, place de l'Esro et rue de Saint-Hubert ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : La fermeture de la voirie devant la place de l'Esro et une déviation par la rue Neuve (mise à sens unique en venant de Hamaide) le dimanche de 8h00 à 18h00 aux dates prévues pour le marché (voir plan ci-joint).

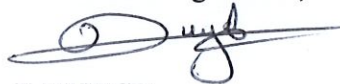
Article 2 : La signalisation et la déviation sont mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,



E.DUYCK



Pour la Bourgmestre,  
La Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Le 2<sup>ème</sup> Echevin,  
A.LAFFUT  
Luc BOSSART



**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

